

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

n° 15.064/II/P/N  
[REDACTED]

Objet : Elections sociales. Bulletins de vote bilingues.

Monsieur l'Administrateur-directeur,

Je me réfère à votre lettre du 17 mars dernier, en cause l'objet émargé et dont j'ai accusé réception par lettre du 28 mars.

La Commission, tout en vous remerciant pour cette démarche, a estimé qu'elle ne pouvait prendre position car elle n'est valablement saisie, hormis le cas de plainte, que sur demande d'avis émanant d'un ministre.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur-directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

[REDACTED]